

Livret

de rentrée scolaire



École maternelle du Bois Renard

École élémentaire Clément Péruchon



2025-2026

Édito

L'école nous apprend à lire, la vie nous apprend à vivre!

Chers parents, Chers enfants,

Une nouvelle période estivale s'achève, l'heure de la rentrée a sonné, c'est l'heure de retrouver le chemin et les bancs de l'école, s'amuser et rire avec les copains et copines.

Comme chaque année, la commune est soucieuse d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux élèves, au personnel périscolaire et aux enseignants. Les élus et les services administratifs et techniques se sont mobilisés dès la sortie des classes début juillet pour faire de cet événement important pour vous et vos enfants un moment agréable et réussi.

Nous vous souhaitons à tous, enfants, parents, nouveaux habitants de Ligugé, personnel et enseignants une belle année scolaire avec beaucoup de projets collaboratifs.

Bien cordialement,

Bernard MAUZÉ
Maire de Ligugé



Stéphanie VERRIER
Adjointe Enfance et vie scolaire



Sommaire

page 4

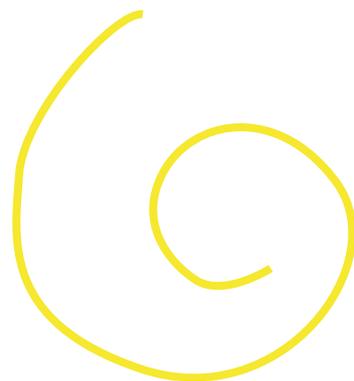
1 L'école : qui fait quoi ?

page 5

2 Les écoles de Ligugé
L'école maternelle
L'école élémentaire
Les Atsem

pages 6 à 9

3 Les services périscolaires
Le transport scolaire
Les garderies scolaires
Le restaurant scolaire
Portail famille
L'aide aux devoirs



pages 10 et 11

4 L'accueil de loisirs de Givray

pages 12 à 14

5 Lire, se divertir, s'informer : découvrir ou redécouvrir Ligugé
La médiathèque
L'association des parents d'élèves
Secrétariat des associations
Découvrir ou redécouvrir Ligugé en famille

page 15

6 Le calendrier scolaire et les numéros de téléphone d'urgence



L'école : qui fait quoi ?

Dans la mémoire collective, l'école communale reste bien présente dans tous les esprits. C'est le souvenir des bons moments avec les copains, la rentrée des classes avec les odeurs caractéristiques, un nouveau professeur... L'école est essentielle dans la vie communale. C'est un lieu d'apprentissage, de découverte, de vie en collectivité ! Voyons ici les différents interlocuteurs de notre école.

La commune

L'école est une compétence obligatoire pour une commune... Il s'agit de « l'implantation, la construction et la gestion des écoles maternelles et élémentaires... ainsi que la gestion des personnels qui y sont affectés ». Elle met à disposition les installations nécessaires aux enseignants, les locaux, les mobiliers, les fournitures et le matériel. Elle a également en charge l'organisation des services périscolaires (la garderie, la restauration, le transport, et les activités proposées en dehors des classes). Des agents municipaux sont à votre disposition en mairie pour vous apporter des renseignements sur le fonctionnement global des écoles et en particulier pour les inscriptions, la facturation, etc...

Le conseil d'école

Le conseil d'école, présidé par la directrice, est composé des enseignants, du Maire, de l'adjointe à l'enfance et vie scolaire, des représentants de l'éducation nationale et des parents d'élèves. Il se réunit une fois par trimestre. Il est l'organe qui prend les décisions dans la vie de l'école, notamment pour le vote du règlement intérieur.

L'Éducation Nationale

L'éducation nationale nomme les enseignants, les rémunère et gère le suivi pédagogique. L'inspectrice de notre circonscription, Madame VIAL Zola, est la responsable hiérarchique des enseignants (ia86.ac-poitiers.fr). Placée sous l'autorité de l'inspecteur académique des services de l'éducation nationale, elle est l'interlocutrice du Maire. Les directrices des écoles sont des enseignantes. Elles assurent les cours de leur classe tous les jours, sauf une période dans la semaine dite de décharge afin d'effectuer les tâches administratives en lien avec la direction d'école.



La commission municipale « Enfance et vie scolaire » examine tous les projets en lien avec les écoles :

- les services périscolaires
- l'accueil de loisirs
- le subventionnement des écoles
- les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs et du Plan Educatif territorial

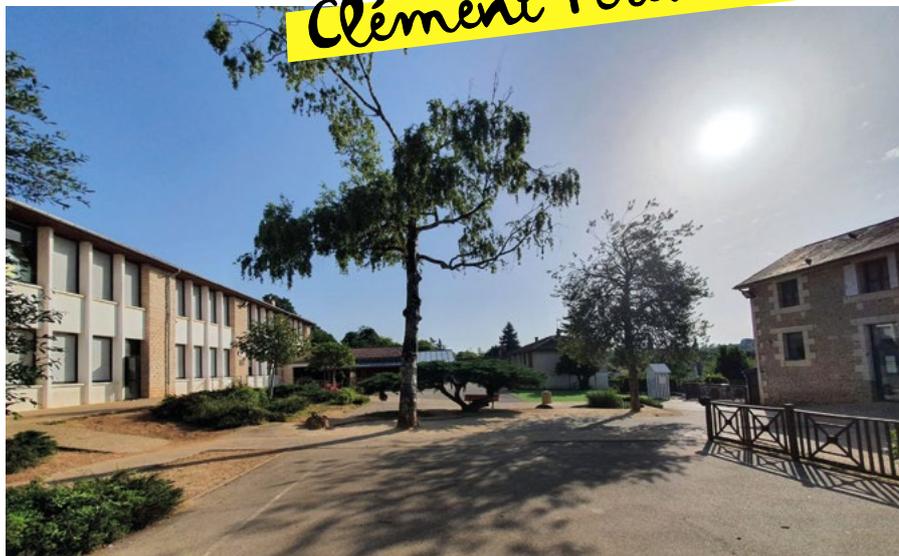
Elle examine également les besoins scolaires et élabore une proposition de budget pour l'approbation en conseil municipal. En 2024, le budget des écoles représentait environ 27% des dépenses communales.

Les membres de la commission :

- Bernard Mauzé, Président
- Stéphanie Verrier, vice-Présidente
- Fanny Abriat
- Viviane Betoulle
- Michelle Eclercy
- Françoise Martin
- Virginie Sillard

Les écoles de Ligugé

École élémentaire Clément Péruchon



Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h50-12h et 13h50-16h15
mercredi 8h50-12h

05 49 55 20 45

ce.0860337z@ac-poitiers.fr

Garderie de l'école :

7h30-8h30, 13h13h50
et 16h15-18h40

05 49 55 20 45

Émilie BRIAUD
Directrice de l'école
élémentaire



L'école élémentaire est composée de 7 classes.
L'effectif global à la rentrée est d'environ 160 élèves.

École maternelle du Bois Renard



Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45-11h45 et 14h-16h15
mercredi 9h-12h

05 49 55 23 83

ce.0861096z@ac-poitiers.fr

Garderie de l'école :

7h30-8h30 et 16h15-18h40

05 49 55 23 83

Rachel BRUN
Directrice de l'école
maternelle



L'école maternelle est composée de 4 classes.
L'effectif global à la rentrée sera d'environ 83 élèves.

À l'école maternelle, des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) secondent les enseignants au quotidien. Ils sont chargés en particulier :

- de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil
- de l'animation et l'hygiène des jeunes enfants
- de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants

Ils sont employés par la mairie et ne peuvent se substituer aux enseignants.

Les services périscolaires

Si la compétence « école » est obligatoire dans une commune, les services périscolaires mis en place autour de cet enseignement ne sont que facultatifs. Pour autant, la collectivité a fait le choix d'organiser ces services pour aider les familles et leur mettre à disposition un environnement sécurisé et global de prise en charge de l'enfant. Les services périscolaires vont du transport, jusqu'au repas, en passant par les garderies.

Le transport scolaire

Il permet le matin, le soir et le mercredi midi de transporter les élèves des hameaux et autres lieux-dits, mais également de les prendre en charge dans les quartiers plus proches des écoles. « La navette » permet de relier l'école élémentaire à l'école maternelle pour éviter que les parents circulent et stationnent autour du groupe élémentaire. Ce service fonctionne obligatoirement avec une personne accompagnatrice pour la surveillance et le bon déroulement du trajet.

La nouveauté pour 2025 : À compter de la rentrée scolaire 2025-2026, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers a décidé de prendre en charge l'intégralité des frais relatifs aux transports scolaires dans les communes. Ce changement va avoir des conséquences directes sur l'organisation du transport collectif.

Tout d'abord sur l'accès au transport scolaire. Tous les enfants qui utilisent le bus scolaire devront être munis d'un titre de transport Vitalis. L'abonnement annuel unique appliqué est de 29€. Ce titre permettra également aux



Catherine AIGREAU
Référente du transport scolaire

enfants de 3 à 10 ans de circuler gratuitement sur tout le réseau VITALIS.

Même les élèves qui utilisent « la navette » entre l'école élémentaire et l'école maternelle devront être munis d'un titre de transport VITALIS. Pour les familles les plus nécessiteuses, un remboursement du titre annuel sera possible via le CCAS de Ligugé.

À la rentrée, les parents bénéficieront d'une quinzaine de jours pour se mettre en règle avec ce nouveau titre de transport. **Mais d'ores et déjà, vous pouvez prendre contact avec la e-boutique de Vitalis au www.eboutique-vitalis.easyticketing.it ou se rendre en agence.**

Enfin, les arrêts et horaires valides l'année passée seront conservés dans la très grande majorité des cas. Les modifications à la marge vous seront communiquées en temps voulu.

L'école, combien ça coûte ?

Une fois n'est pas coutume, les élus ont souhaité dans ce numéro présenter le coût des écoles et des activités périscolaires. Les chiffres sont conséquents et montrent l'effort financier significatif qui est accordé aux écoles et à leur environnement.

Globalement en 2024 « les dépenses scolaires » étaient de 652 000 € (soit 27 % des dépenses annuelles de la commune). Les recettes sont de 168 000 €. Celles-ci ne couvrent que 26% des dépenses.

En dépenses :

- l'école maternelle = 198 824 €
- l'école élémentaire = 184 987 €
- le restaurant scolaire = 184 391 €
- les garderies = 68 578 €
- le transport scolaire, le sport scolaire et le PEDT = 14 968 €

Les recettes :

- l'école maternelle = 2 698 €
- l'école élémentaire = 6 448 €
- le restaurant scolaire = 103 353 €
- les garderies = 37 605 €
- le transport scolaire, le sport scolaire et le PEDT = 18 200 €

Pour conclure, il faut savoir que la scolarité d'un élève de maternelle représente 2 485 € en 2024 et celle d'un élève d'élémentaire 1088 €.

Les garderies scolaires

Les garderies sont organisées dans chaque école. C'est le moyen pour les parents de déposer dès le matin et en toute sécurité les enfants avant que la classe ne débute.

On retrouve également un temps de garderie à la pause méridienne puis en soirée. Elles sont organisées dans des salles non affectées à l'enseignement. Il est possible de jouer, de lire, de travailler et même de goûter ! Toutes les garderies se déroulent en présence de deux personnes, du début à la fin.



David MOULIN
Coordinateur
du périscolaire



Marie GOUER
Référente de la garderie
maternelle



Thomas ROGER
Référent de la garderie
élémentaire

Temps 1
de 7h30
à 8h30

Temps 2
de 13h
à 13h50

Temps 3
de 16h45
à 17h30

Temps 4
de 17h30
à 18h40

Une garderie est mise en place dans chaque école. Il est demandé aux parents de bien vouloir en respecter les horaires. **Les portes ferment à 18h40.**

À l'école élémentaire, deux salles seront dédiées à la garderie, sous la responsabilité d'animateurs :

- une salle vouée aux activités calmes
- et une seconde salle pour les activités jeux, dessins...

Les tarifs

TRANCHE DE QF	TARIFS 2025 TEMPS 1,2,3,4	TOTAL PAR JOUR
QF < 500	0.89 €	3.56 €
501 < QF < 700	1.00 €	4.00 €
701 < QF < 1040	1.78 €	7.12 €
1041 < QF < 1380	1.88 €	7.52 €
1381 < QF < 2160	1.94 €	7.76 €
QF > 2161 ou non communiqué	1.99 €	7.96 €
Enfant hors commune	2.15 €	8.60 €

Les garderies sont gratuites de 8h30 à 8h50 et de 16h15 à 16h45.

En cas de retard des parents à 18h40, il est considéré qu'une heure supplémentaire est facturée au tarif forfaitaire de 7.96 € (quel que soit le QF). Cette facturation exceptionnelle sera majorée :

- lors d'un deuxième retard (15.92 €)
- lors d'un troisième retard (23.88 €)
- à chaque nouveau retard (31.84 €)

La restauration scolaire



Marie-Laure COUTURIER
Responsable du restaurant
scolaire



Magda COURGNEAU
Responsable adjointe
du restaurant scolaire



Malorie PELLETIER
Adjointe technique
à la restauration

S'il est un moment important dans la journée d'un élève... n'en déplaise à nos enseignants, c'est bien le temps du déjeuner ! Ce repas à la cantine est essentiel. C'est le repas qu'on ne prend pas avec les parents, en famille. C'est celui qu'on aime partager avec les copains ! C'est là qu'on se sent... plus grand, plus indépendant ! Mais quoi qu'on fasse, ces petits clients de nos restaurants scolaires seront toujours aussi exigeants sur la qualité des repas, sur la quantité, sur la diversité des goûts, sur la découverte des saveurs. « A nous d'y mettre les bons ingrédients alors ! »

Cette année scolaire a été marquée au restaurant scolaire par deux nouveautés. Tout d'abord la première année de fonctionnement de notre assistant technique : API Restauration de Biard.

Lauréat du dernier marché public en juin 2024, API a succédé à RESTAURVAL, titulaire du contrat d'assistance technique depuis presque 10 ans.

Les qualités, les compétences, les savoirs présentés dans le dossier d'appel d'offre ont étayé l'assistance technique proposée à la collectivité. La disponibilité des interlocuteurs, la réactivité de la société ont apporté du calme et de la sérénité à l'équipe en place. Sans entrer dans le détail du reporting achat, on peut brièvement souligner que depuis le début du partenariat, et sur les quelques 34 820 repas servis, les produits achetés sont

à 21 % bio, 19 % labellisés, et les produits durables représentent 51 % des achats. Le très local est présent à hauteur de 24 %. On retrouve effectivement des fournisseurs à Dissay, Neuville, Verrue, Fontaine-le-Comte, Blaslay, Les Roches-Prémaries, Vendevre, Sommières etc... On retient également que la société API œuvre pour une juste rémunération des producteurs, pour la structuration des filières locales, pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour le tri et la valorisation des déchets etc...

La réussite de la restauration scolaire cette année c'est aussi une équipe qui quotidiennement prend plaisir en cuisine dans la confection des repas.

Marie-Laure COUTURIER travaille désormais en étroite collaboration avec Magda COURGNEAU qui a rejoint nos services en Mai 2024. Leur

complicité et leur complémentarité font merveille. Si on y ajoute de bons produits, il n'y a aucune raison que nos élèves ne prennent pas de plaisirs à table !

En conclusion, on peut rappeler quelques chiffres sur la restauration scolaire :

- elle a un coût global annuel d'environ 185 000 € (pour 103 000 € de recettes)
- le coût de revient d'un repas est de 5.50 €
- il est réalisé par an environ 34 000 repas, avec 60 % de ceux-là pour les élèves de l'élémentaire, 30 % en maternelle, 5 % pour les enfants de l'accueil de loisirs, et enfin de 5 % pour les adultes

Bon appétit les Petits avec API

Un projet d'accueil individualisé (PAI) en cas d'allergies

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire d'un enfant, les parents peuvent demander l'instauration d'un PAI en collaboration avec le médecin scolaire. Il est validé par la collectivité et communiqué à toute la communauté éducative.



Les tarifs

TRANCHE DE QF	TARIFS 2025
QF < 500	0.97 €
501 < QF < 700	1.00 €
701 < QF < 1040	3.05 €
1041 < QF < 1380	3.37 €
1381 < QF < 2160	3.62 €
QF > 2161 ou non communiqué	4.33 €
Famille de l'extérieur	5.45 €
Agents communaux	4.95 €
Autres adultes	6.07 €



L'aide aux devoirs

Le dispositif d'aide aux devoirs mis en place par la commune s'adresse aux élèves du CP au CM2. Ce service est totalement gratuit pour les familles, et s'adresse en priorité aux élèves inscrits en garderie et qui y restent tard.

Il a pour objectif de soutenir les parents en permettant à leurs enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons avant de rentrer au domicile, et de soulager les enfants qui sont heureux de s'amuser en rentrant d'une journée déjà très intense.

L'aide aux devoirs est assurée par des bénévoles qui se relaient pour apporter leur aide les mardis et jeudis soir de 16h45 à 18h.

Cette année, l'aide aux devoirs devrait débuter en octobre 2025.



Portail familles disponible

Le portail famille est un service numérique qui permet de réaliser vos inscriptions aux services périscolaires et extra-scolaires de la commune.

Après avoir créé votre compte suite à l'envoi du lien par mail, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vous pourrez par exemple :

- réaliser l'inscription administrative aux services en ligne
- inscrire ou désinscrire vos enfants en ligne au coup par coup, pour une période ou autre
- payer vos factures en ligne
- consulter vos historiques, et ou modifier vos données personnelles

Cet outil va éviter les dossiers d'inscription sous forme papier pour tous les élèves, dans chaque service, lors de chaque vacances, etc... On sait combien ce travail est fastidieux pour les parents au moment de la rentrée.

L'accueil de Loisirs de Givray

Ouvert tous les mercredis en période scolaire et toutes les vacances, l'accueil de loisirs de Givray est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun est l'une des priorités principales.

C'est un espace de découverte et d'apprentissage, par des moyens éducatifs ludiques, où chaque individu est pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité.

Pour l'année 2025-2026, nos objectifs pédagogiques sont les suivants :

- développer la notion de collectivité
- développer l'autonomie
- favoriser la découverte et l'émergence de compétences et/ou de passions
- valoriser la relation avec les familles
- respecter chacun sans distinction de sexe, d'origine ou de religion

Pour atteindre ces objectifs, l'accueil de loisirs dispose d'une équipe composée d'animateurs permanents et d'animateurs vacataires, d'un budget annuel de fonctionnement (voté en Conseil Municipal), des bâtiments du Domaine de Givray, d'une plaine de jeux clôturée (et réservée aux enfants de l'accueil de loisirs), des infrastructures communales et intercommunales (Médiathèque, stades, gymnases, etc.) et des activités proposées sur la commune (parc accrobranche et base de canoë). Bien entendu, nous pouvons, comme nous le souhaitons, accéder à tout le domaine boisé ainsi qu'à la rivière située en contre-bas.

Ce patrimoine naturel riche, ces infrastructures nombreuses et ces activités à proximité immédiate, nous permettent de proposer aux enfants, tout au long de l'année, des projets variés.



Vous pouvez retrouver toute notre actualité sur la page Facebook de l'accueil de loisirs :

facebook.com/jeromestevenoff



David MOULIN
Directeur





Les tarifs 2025

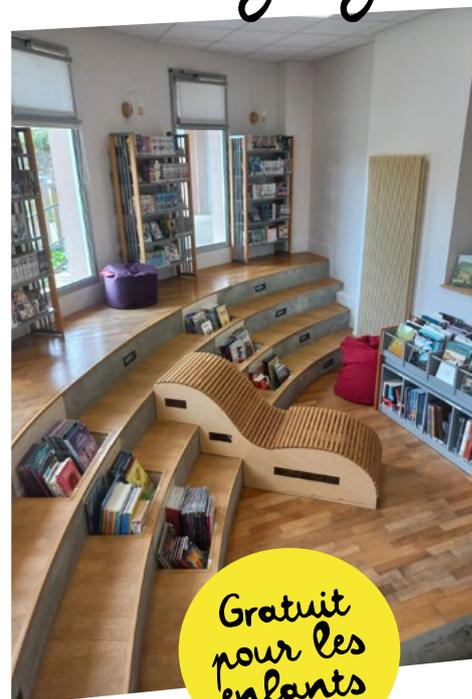
Enfants de Ligugé

TRANCHE DE QF	1 JOURNÉE SANS REPAS	1 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	UNE SEMAINE SANS REPAS	UNE SEMAINE AVEC REPAS
QF < 500	4.60 €	8.00 €	2.40 €	5.80 €	22.95 €	39.95 €
501 < QF < 700	6.25 €	9.70 €	3.60 €	7.05 €	31.20 €	48.45 €
701 < QF < 1040	8.60 €	12.10 €	5.35 €	8,85€	42.95 €	60.45 €
1041 < QF < 1380	10.75 €	14.30 €	6.80 €	10.35 €	53.70 €	71.45 €
1381 < QF < 2160	11.90 €	15.50 €	7.80 €	11.40 €	59.45 €	77.45 €
QF > 2161	13.65 €	17.30 €	8.45 €	12.10 €	68.20 €	86.45 €

Enfants de Saint Benoît

TRANCHE DE QF	1 JOURNÉE SANS REPAS	1 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	UNE SEMAINE SANS REPAS	UNE SEMAINE AVEC REPAS
QF < 500	5.45 €	8.85 €	6.50 €	27.00 €	44.00 €
501 < QF < 700	7.35 €	10.80 €	7.95 €	36.50 €	53.75 €
701 < QF < 1040	9.85 €	13.35 €	9.90 €	49.00 €	66.50 €
1041 < QF < 1380	12.25 €	15.80 €	11.55 €	61.00 €	78.75 €
1381 < QF < 2160	14.10 €	17.70 €	12.65 €	70.25 €	88.25 €
QF > 2161	15.40 €	18.90 €	13.35 €	76.75 €	95.00 €

Lire, se divertir, s'informer : découvrir ou redécouvrir Ligugé



Gratuit
pour les
enfants

La médiathèque

Comment m'inscrire ?

L'inscription est gratuite pour les enfants ! – et les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA. L'abonnement est de 6 euros pour les ligugéens et de 8 euros pour les personnes venant d'une autre commune. Il suffit de venir avec ses parents, une pièce d'identité, un justificatif de domicile, et de remplir la fiche d'inscription peut être faite rapidement. La carte de lecteur est ensuite indispensable pour emprunter. L'abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription.

Je peux emprunter...

- 15 documents (4 DVD et 4 vinyles maximum) pour une durée de 3 semaines et les renouveler sur bm-liguge.departement86.fr
- télécharger des livres numériques ou regarder deux films par mois, consulter de la presse en ligne directement sur le site de la Bibliothèque Départementale lireenvienne.fr

Je peux aussi...

- lire sur place
- réserver des documents et prolonger le prêt
- faire des suggestions
- faire venir un livre de la Bibliothèque Départementale

Et enfin, je peux...

Voir des expositions, des spectacles, rencontrer des auteurs, participer à des animations...

La médiathèque, c'est plus de 10 000 livres, 2 000 CD, une vingtaine d'abonnements à des magazines, plus de 600 DVD et 100 disques vinyles.

Place Pannonhalma
05 49 55 97 19 / poste 2
bm-liguge.departement86.fr
Facebook : médiathèque de Ligugé



Les heures d'ouverture

- Le mardi :
de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le mercredi et le samedi :
de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Le jeudi et le vendredi :
de 16h à 18h

L'association des parents d'élèves

Rejoignez-nous !

L'Association des Parents d'Elèves (APE) a pour but :

- de regrouper, créer du lien entre les enfants, les parents et les enseignants à travers l'organisation d'événement conviviaux, de manifestations éducatives, artistiques et sportives
- de formuler au nom des parents des vœux sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels de l'école et des élèves
- d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action de l'équipe enseignante

Les événements auxquels nous avons pu participer (le Forum des Associations, le Marché de Noël), ceux instaurés (2 ventes annuelles de gâteaux -St Michel et Bijou, la Fête des Écoles, mais aussi depuis 2 ans le retour du Vide ta Chambre, et le Loto et la Boum du Carnaval) ou que nous avons pu créer (le Concours de puzzle, vente de saucissons) ont permis, grâce à votre participation financière et/ou bénévole toujours plus importante, de récolter des fonds qui ont été réinvestis au bénéfice des écoles.

Un grand MERCI pour votre générosité qui a permis, sur l'année scolaire 2024-2025, de soutenir notamment les classes exportées de l'école élémentaire et les différents projets des 2 écoles.

Nous sommes impatients de vous dévoiler nos nouveaux projets pour cette année, lors de notre assemblée générale (dont la date vous sera rapidement communiquée). À très vite! L'équipe de l'APE.

Représentants des Parents d'Elèves

- **Qui ?** Des parents d'élèves élus chaque année à l'école
- **But ?** être à l'écoute des parents et élèves, faire remonter des besoins auprès de la mairie et de l'école...
- **Comment ?** en participant aux réunions d'école 3 fois / an

Association des Parents d'Elèves, dit APE

- **Qui ?** des membres élus lors de l'Assemblée Générale et des parents qui viennent prêter main forte les jours-J
- **But ?** aider au financement de projets scolaires, favoriser les échanges entre familles
- **Comment ?** en participant aux événements (marché de Noël, kermesse), ventes de produits...



Suivez toutes nos actualités sur facebook :
Apeliguge86

Pour nous contacter par email :
repres.parents.ecoleboisrenard@gmail.com
ape.liguge@gmail.com



Découvrir, redécouvrir Ligugé en famille

Le parcours pédagogique de la Filature

Partez en balade au bord du plan d'eau et sur l'île de l'ancienne filature... Pour découvrir la richesse de l'environnement local, un parcours pédagogique vous emmène le long du plan d'eau et vous guide au rythme des panneaux explicatifs qui retracent l'histoire unique des lieux. Avec ou sans les enfants, c'est l'occasion d'une promenade à la fois agréable et instructive !

Site de l'ancienne filature

En accès
libre

La Vallée des Légendes

Un sentier thématique qui fait revivre les légendes du Poitou !

On dit que c'est dans la vallée du Clain que les créatures fantastiques de la région se sont réfugiées, pour se protéger des êtres humains, ou peut-être pour leur jouer des tours... Osez-vous aller à leur rencontre ? Au cœur de la vallée, des surprises attendent les visiteurs de tous les âges.

Avant de partir à l'aventure, téléchargez l'application gratuite : les créatures s'invitent aussi sur votre écran !

Domaine de Givray (Ligugé/Saint-Benoît),
en accès libre



Le Secret du Manuscrit

Dans la peau d'un détective, remontez le temps... Et percez le secret du manuscrit ! Sur la piste du mystérieux voleur d'un manuscrit inestimable, mettez à profit toutes vos qualités de détective... À travers les énigmes que vous devrez résoudre, de nouvelles facettes de Ligugé s'offrent à vous !

Jeu d'énigmes accessible uniquement sur
réservation auprès de la médiathèque.



Service vie associative

La ville de Ligugé, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, propose un service dédié à la vie associative :

- répondre aux besoins spécifiques des associations référencées sur la commune, sans se substituer aux responsabilités de leurs dirigeants ainsi qu'aux tâches relevant des attributions du président, du secrétaire et du trésorier
- faciliter les relations entre la municipalité et les associations, et entre les associations
- encourager les initiatives contribuant à l'animation de la vie locale

Le secrétariat des associations vise 4 objectifs :

1 - centraliser : C'est le référent unique pour l'appui logistique et technique (par exemple la réservation des salles et des matériels).

2 - conseiller : Il apporte un éclairage personnalisé aux associations (par exemple pour l'élaboration d'une demande de subvention).

3 - dynamiser : Il constitue un centre de ressources pour la mise en œuvre de projets mobilisant la municipalité et des associations dans une optique de coopération ou de mutualisation.

4 - informer : Il contribue à renseigner les Ligugéens sur les activités et les actions proposées par les associations. Il relaie les informations à destination de l'ensemble du secteur associatif.

Mairie, place du R.P. Lambert 86240 Ligugé

05 49 55 21 24

secretariat.associations@liguge.fr

Calendrier scolaire et numéros de téléphone d'urgence

Calendrier de l'année scolaire 2025-2026



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint		Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël		Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été		Samedi 4 juillet 2026		

A noter

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai 2026.

Service-Public.fr

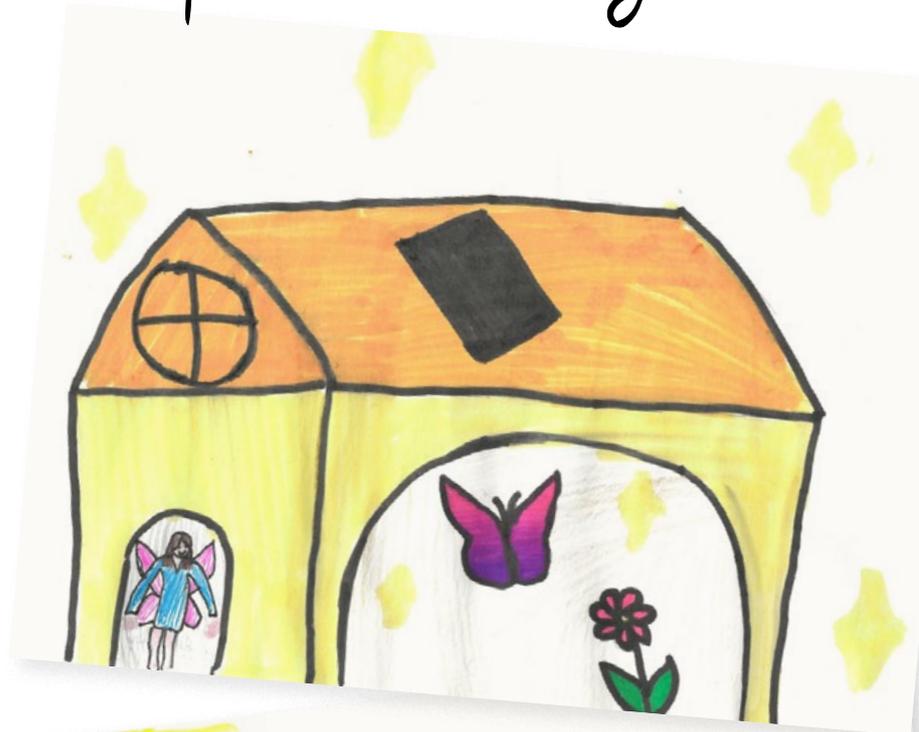
Les numéros d'urgence

Services locaux

Astreinte élus de Ligugé **06 82 20 33 43**
 Commissariat des 3 Cités **05 49 52 26 82**
 Police secours **17**
 Pompiers **18**
 CAF **0 820 25 86 10**
 CPAM **3646**

Santé

SAMU **15**
 Appel d'urgence européen **12**
 Pharmacie de garde **3915**
 CHU de Poitiers **05 49 44 44 44**
 Urgences pédiatriques **05 49 44 38 07**
 Centre antipoison (CHU) **05 49 44 44 44**



Et avant les 3 ans ?

**Le Relais Petite Enfance
« Les Lucioles » en partenariat
avec la commune de St Benoit,
est un service municipal gratuit.**

C'est un lieu d'échanges, d'informations et de rencontres pour les parents, les assistants maternels et les enfants. Aurélie Meader répondra à toutes vos questions concernant la garde de votre enfant, vous fournira la liste départementale des assistants maternels, vous guidera dans vos démarches administratives et vous orientera vers les instances spécialisées.

Aurélie Meader

07 85 07 55 15

ram@saintbenoit86.fr

Des rendez-vous physiques sont possibles à la Mairie de Ligugé ou de St Benoit.



**Mairie de Ligugé
place du révérend Père Lambert
86240 Ligugé**

**05 49 55 21 24
contact@liguge.fr**

**Les dessins du livret ont été réalisés par l'Accueil
de loisirs de Givray sur le thème « le réveil des
fées et des lutins de Givray ».**

Crédits photos : Mairie de Ligugé

Conception graphique : Natasha Stocchi / Studio Bianccha